

CALENDRIER 2017



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

www.sjdl.qc.ca

Photo : Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Conseil municipal



BENOIT PROULX | Maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec une grande fierté que la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac vous présente son calendrier municipal 2017 qui met en valeur cette richesse unique et distinctive que sont nos magnifiques paysages. En treize arrêts sur images, vous aurez l'occasion d'apprécier le riche patrimoine bâti de Saint-Joseph-du-Lac, lequel témoigne de nos traditions, de nos institutions, de nos valeurs et de l'évolution culturelle et sociale de notre société.

Dans le cadre de l'édition 2016 du concours de photographies, les Joséphois et Joséphoises étaient invités à mettre en valeur, par la photographie, le patrimoine bâti de Saint-Joseph-du-Lac. Ce calendrier municipal rend ainsi hommage à notre patrimoine et nous fait prendre conscience de l'importance d'en assurer la conservation.

Saint-Joseph-du-Lac conserve plusieurs traces de son passé : des bâtiments d'exception, des ensembles urbains et ruraux, des paysages modelés par l'activité humaine, des traditions, des archives... lesquelles participent à son attrait touristique et à son charme incomparable.

C'est maintenant pour le plus grand plaisir des yeux que vous pouvez admirer les photos qui se sont le plus démarquées du concours de photos 2016.

Je tiens d'ailleurs, au nom du conseil municipal, à remercier tous ceux et celles qui ont accepté de relever le défi d'ouvrir l'oeil sur ce qui les entoure et de partager cette fierté de notre histoire.

UN DOCUMENT À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

Par ailleurs, ce calendrier est assurément un document à conserver à portée de main. Il réunit plusieurs informations pratiques telles que les calendriers des diverses collectes (matières organiques, matières recyclables, feuilles, encombrants recyclables et déchets), l'horaire de l'écocentre et de la bibliothèque. Bref, il constitue un précieux aide-mémoire sur les principales activités tenues tout au long de l'année.

Enfin, à l'aube de la nouvelle année, les membres du conseil municipal et les employés se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2017.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benoit Proulx".

Benoit Proulx
Maire

LES MEMBRES DU CONSEIL



1

**ALAIN
THÉORËT**
District de la Baie



2

**DONALD
ROBINSON**
District des Sables



3

**MICHEL
THORN**
District des Coteaux



4

**MARIE-ÈVE
CORRIVEAU**
District de la Vallée



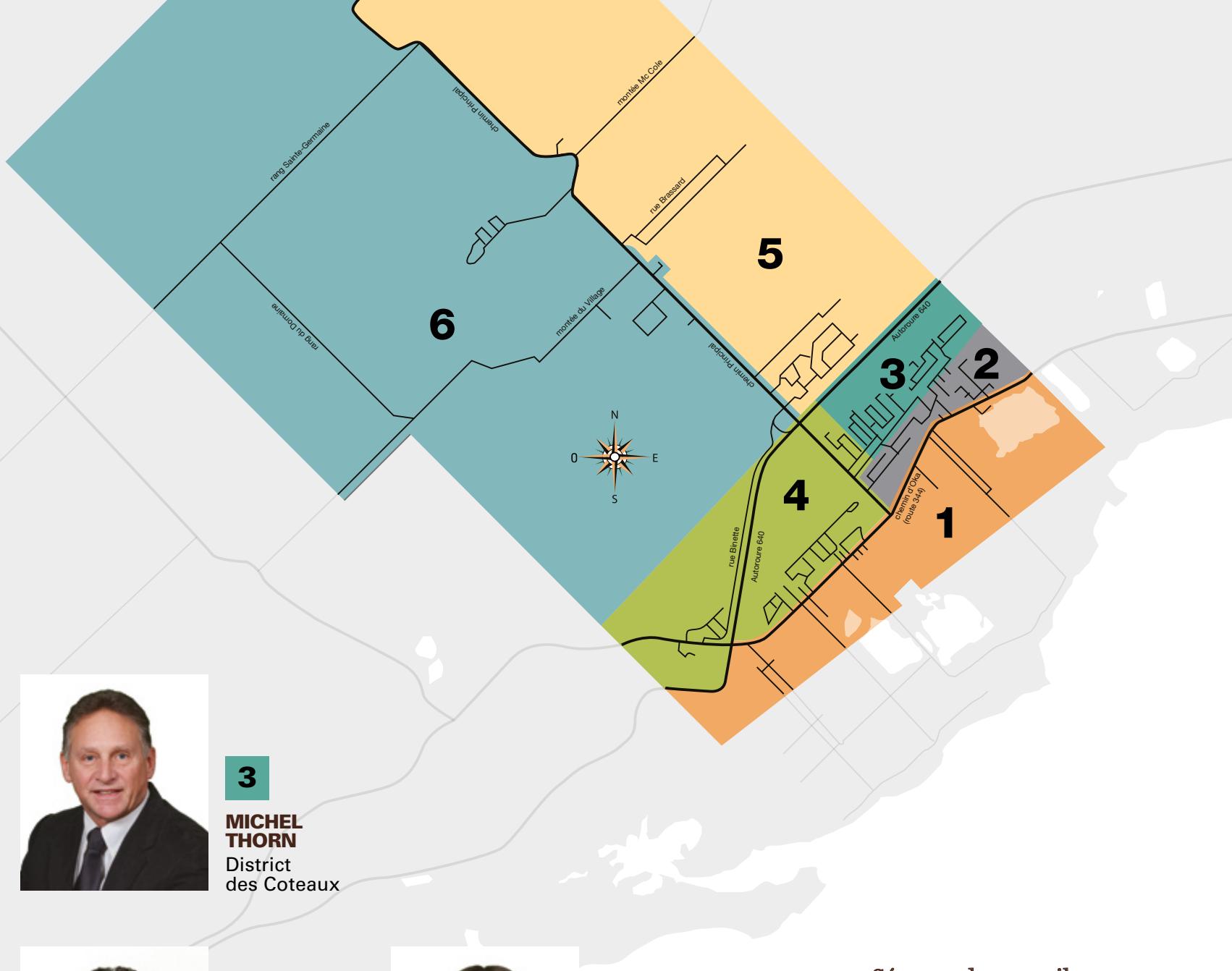
5

**NICOLAS
VILLENEUVE**
District du Berceau



6

**LOUIS-PHILIPPE
MARINEAU**
District du Domaine



Séances du conseil

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le premier lundi de chaque mois, à 20 h, à la salle municipale de l'hôtel de ville, située au 1110, chemin Principal.

Des séances extraordinaires peuvent également avoir lieu au besoin. Dans ce cas, elles seront annoncées sur le site Internet de la municipalité, ainsi que sur la page Facebook.

Janvier

2017



Quiétude d'antan
MONTÉE DU VILLAGE
© Michel Derome

D**L****M****M****J****V****S**

1	2	3	4	5	○	6	7
<i>La Municipalité vous souhaite une bonne année 2017!</i>	Bureaux municipaux FERMÉS			Club de l'âge d'or Reprise des activités à la salle municipale 			Début des activités de loisir (session d'hiver)
8	9	10	11	12	○	13	14
	Séance du conseil (à 20 h)		COLLECTE DES ARBRES DE NOËL 				Écocentre (9 h à 13 h) 
15	16	17	18	19	○	20	21
							
22	23	24	25	26		27	28
							 Écocentre (9 h à 13 h) 
29	30	31					

Décembre 2016

D	L	M	M	J	V	S
						1 2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1 2 3 4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

NOTES

Pensez à valoriser votre sapin de Noël! Le jour de la collecte spéciale, placez votre arbre dégarni en bordure de rue avant 7 h le matin même ou après 18 h la veille.

Les inscriptions pour le camp d'hiver de la relâche se tiennent jusqu'au 10 février prochain.

Février

2017



La vieille grange dit
au vieux pommier...

VERGER LAFRANCE

© André Bélanger

D

L

M

M

J

V

S

			1	2	3	4
				Journée nationale de la P'tite laine! 		Journée Chocolat chaud au parc Jacques-Paquin (dès 13 h)
5	6	7	8	9	10	11
	Séance du conseil (à 20 h)			Club de l'âge d'or Souper de la Saint-Valentin à la salle municipale (18 h) 		Ouverture des postes d'animateurs pour le camp de jour Écocentre (9 h à 13 h) 
12	13	14	15	16	17	18
Club de l'âge d'or Whist militaire à la salle municipale (13 h 30)		Joyeuse Saint-Valentin! 		 		
19	20	21	22	23	24	25
			Inscriptions au soccer à la salle municipale (19 h à 21 h) 			Club de l'âge d'or Souper des sucres de l'Interclub au Chalet du Ruisseau Écocentre (9 h à 13 h) 
26	●	27	28			
Semaine de relâche de la CSSMI Camp d'hiver de la Municipalité						

Janvier 2017

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Mars 2017

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOTES

Les sacs de plastique sont interdits dans le bac brun. Utilisez des sacs de papier ou déposez tout simplement vos résidus dans le bac.

Les inscriptions pour le camp d'hiver de la relâche se tiennent jusqu'au 10 février prochain.



Mars²⁰¹⁷



La cabane à sucre de grand-papa
FERME POMMIX
© Shany Gagnon

D

L

M

M

J

V

S

			1	2		3	4
Semaine de relâche de la CSSMI Camp d'hiver de la Municipalité							
5	6	7	8	9		10	11
Club de l'âge d'or Whist militaire à la salle municipale (13 h 30)	Séance du conseil (à 20 h)		Journée internationale de la femme				Passage à l'heure avancée dans la nuit du 11 au 12 mars Pensez à changer les piles de vos avertisseurs de fumée! Écocentre (9 h à 13 h)
12	13	14	15	16		17	18
	Date limite pour acquitter le 1^{er} versement des taxes municipales					<i>Bonne Saint-Patrick!</i>	Inscriptions au soccer à la salle municipale (13 h à 17 h)
19	20	21	22	23		24	25
			Journée mondiale de l'eau				Écocentre (9 h à 13 h)
26	27	28	29	30		31	
	Inscriptions aux activités de loisir Du 27 au 31 mars (session du printemps)						

Février 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Avril 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

NOTES

Le stationnement est interdit sur la voie publique entre le 15 novembre et le 1^{er} avril.

Vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour faire une demande de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels.



Avril 2017



Les ruches endormies
VERGER LAMARCHE
 Josée Pesant

D

L

M

M

J

V

S

							1
							Fin de l'interdiction sur le stationnement de nuit en période hivernale 
Vous avez jusqu'au 1 ^{er} mai pour faire une demande de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels.							
2	3 ☽	4	5	6	7	8	
Club de l'âge d'or Whist militaire à la salle municipale (13 h 30)	Séance du conseil (à 20 h)			Club de l'âge d'or Dîner des sucres à la Cabane à sucre Lalande (12 h) 			Écocentre (9 h à 13 h) 
9	10	11 ○	12	13	14	15	
		Début des activités de loisir (session du printemps)			Vendredi saint Bureaux municipaux FERMÉS 		Écocentre (9 h à 13 h) 
16	17	18	19 ☺	20	21	22	
							Jour de la Terre Écocentre (9 h à 13 h) 
23 Semaine de l'action bénévole 2017	24	25	26 ●	27	28	29	
30			COLLECTE DES ENCOMBRANTS RECYCLABLES 	Soirée des bénévoles 			Écocentre (9 h à 13 h) 

Mars 2017

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Mai 2017

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOTES

ATTENTION! Retour de l'horaire régulier du bac brun! La collecte des matières organiques se fait donc TOUS les mercredis du 1^{er} avril au 1^{er} décembre.

Pensez ainsi à placer votre bac brun en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte ou après 18 h la veille.

La collecte des encombrants vise le recyclage des meubles, divans et fauteuils en mauvais état, des sommiers, des bains, des toilettes, des chauffe-eau et des BBQ.





Mai 2017

Votre beauté me fait rougir!
VERGER LAFRANCE
 André Bélanger

D

L

M

M

J

V

S

	1 Début de la restriction sur l'arrosage Pensez à renouveler les médailles de vos chiens	COLLECTE DE PNEUS  Séance du conseil (à 20 h)	2	3 ☽	4	5	6
7	8	DÉCHIQUETAGE 	9	10 ○	11	12	13 Date limite pour acquitter le 2 ^e versement des taxes municipales Écocentre (9 h à 16 h) 
14	15 Inscriptions au camp de jour et aux activités de loisir (session d'été)	16	17	18	19 ☇	20	 Ventes-débarras autorisées 20 au 22 mai (9 h à 17 h) Écocentre (9 h à 16 h) 
21	22 Journée nationale des patriotes Bureaux municipaux FERMÉS	23	24	25 ●	26	27	 Journée À chacun son arbre Club de l'âge d'or Soirée dansante à la salle municipale (19 h) Écocentre (9 h à 16 h) 
28	29	30	31				
	DÉCHIQUETAGE 		Écocentre (16 h à 20 h) 				

Avril 2017

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juin 2017

D	L	M	M	J	V	S
						1
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

NOTES

Pour le service de déchiquetage des branches, vous devez vous inscrire auprès du Service des travaux publics au plus tard le jeudi précédent la collecte.

Dans le cadre de la *Journée À chacun son arbre*, la Municipalité distribuera gratuitement des pousses d'arbre et du compost!



Juin 2017



La grange rouge
CHEMIN PRIVÉ
© Annie Daoust

D

L

M

M

J

V

S

				1 ☽	2	3
4 Début des activités de loisir (session d'été)	5 <i>Journée mondiale de l'environnement</i> Séance du conseil (à 20 h)	6	7 	8 	9 ○	10
11	12 DÉCHIQUETAGE 	13	14 	15	16 	17 ☽
18 <i>Bonne fête des Pères</i>	19	20 <i>Solstice d'été</i>	21 	22 	23 On célèbre la fête nationale au parc Paul-Yvon-Lauzon! 	24 ● <i>Bonne fête nationale!</i>
25	26 Début du camp de jour Bureaux municipaux FERMÉS	27 DÉCHIQUETAGE 	28 	29 	30	

Mai 2017

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juillet 2017

D	L	M	M	J	V	S
1						
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOTES

L'arrosage de la pelouse est permis uniquement durant une période maximale de 60 minutes consécutives les lundis et jeudis, de 20 h et 23 h. (De mai à septembre inclusivement)

Herbicelez est le moyen le plus écologique et le plus simple de maintenir sa pelouse en santé!



Juillet 2017



Souvenirs derrière l'église
CIMETIÈRE
© André Bélanger

D

L

M

M

J

V

S

Juin 2017

						1 
2	3 Bureaux municipaux FERMÉS	4 Séance du conseil (à 20 h)	5 Écocentre (16 h à 20 h) 	6 	7 Cinéma en plein air au parc Paul-Yvon Lauzon	8 Écocentre (9 h à 16 h) 
9 	10 DÉCHIQUETAGE 	11	12 Écocentre (16 h à 20 h) 	13 Date limite pour acquitter le 3^e versement des taxes municipales 	14	15 Spectacle symphonique  (19 h 30) Écocentre (9 h à 16 h) 
16 	17	18	19 Écocentre (16 h à 20 h) 	20 	21	22 Écocentre (9 h à 16 h) 
23 	24 Vacances de la construction Du 23 juillet au 5 août	25 Bureaux municipaux FERMÉS	26 Bureaux municipaux FERMÉS	27 	28	29
30 	31 Bureaux municipaux FERMÉS	Bureaux municipaux FERMÉS	Écocentre (16 h à 20 h) 	Bureaux municipaux FERMÉS 	Bureaux municipaux FERMÉS	Écocentre (9 h à 16 h) 

D	L	M	M	J	V	S
						1 2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Août 2017

D	L	M	M	J	V	S
				1 2 3 4 5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOTES

Les sacs de plastique sont interdits dans le bac brun. Utilisez des sacs de papier ou déposez tout simplement vos résidus dans le bac.

Pour le service de déchiquetage des branches, vous devez vous inscrire auprès du Service des travaux publics au plus tard le jeudi précédent la collecte.





Août 2017

Ancien Presbytère
CHEMIN PRINCIPAL
© Michel Derome

D

L

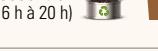
M

M

J

V

S

		1	2	3	4	5
Bonne saison des pommes!  Vacances de la construction Du 23 juillet au 5 août		Bureaux municipaux FERMÉS	Bureaux municipaux FERMÉS Écocentre (16 h à 20 h)  	Club de l'âge d'or Activité plein air Bureaux municipaux FERMÉS 	Bureaux municipaux FERMÉS	Écocentre (9 h à 16 h)  
6	7 	8	9  	10 	11	12 Club de l'âge d'or Épluchette de l'Interclub au Chalet du Ruisseau  
13	14  Séance du conseil (à 20 h) DÉCHIQUETAGE	15 	16  	17 	18	19  
20	21 	22	23  	24 	25	26  
27	28  DÉCHIQUETAGE	29 	30  	31 		

Juillet 2017

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre 2017

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

NOTES

Les feux d'ambiance sont permis dans les cours privées à la condition que l'installation soit située à 10 pieds des lignes de propriété et à 25 pieds de tout bâtiment.

L'installation doit par ailleurs être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou encore être préfabriquée et avoir une cheminée munie d'un pare-éclaboussures.

Notez qu'il est interdit de brûler les résidus verts ou autres matières combustibles.



Septembre

2017

Entre vignes et citrouilles
CENTRE D'INTERPRÉTATION
DE LA COURGE

 Annie Daoust

D

L

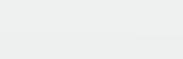
M

M

J

V

9

					1	2
					Comité d'action sociale Bazar (8 h à 16 h)	Écocentre (9 h à 16 h) 
3 Ventes-débarras autorisées Du 2 au 4 septembre (9 h à 17 h)	4 <i>Bonne fête du Travail!</i> Bureaux municipaux FERMÉS	5 Inscriptions aux activités de loisir Du 5 au 15 septembre (session d'automne) Séance du conseil (à 20 h)	6 ○  	7 Club de l'âge d'or Reprise des activités à la salle municipale 	8	9
10 	11 	12 	13 ☺ Date limite pour acquitter le 4^e versement des taxes municipales  	14 	15	16 10^e édition du Symposium (10 h à 16 h) 
17 10^e édition du Symposium (10 h à 16 h)	18 	19	20 ●  	21 Club de l'âge d'or Assemblée générale à la salle municipale (15 h 30) 	22 	23 
24 	25 	26	27  	28 ☽ 	29	30 

Août 2017

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Octobre 2017

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



NOTES

Vous avez payés des frais de non-résidents lors d'une inscription à une activité sportive qui n'est pas offerte par la Municipalité? Vous pourriez avoir droit à un remboursement. Pensez à faire votre demande avant le 1^{er} novembre.

Aucun affichage sur la voie publique n'est autorisé lors des ventes-débarras et aucun objet ne doit être placé à moins de trois mètres des voies de circulation.



Octobre²⁰¹⁷

Randonnée mouillée au Belvédère
ANCIEN VERGER DU BELVÉDÈRE
© Catherine Crewe

D L M M J V S

1	2	3	4	5	○	6	7
Fin de la restriction sur l'arrosage			Écocentre (16 h à 20 h) 				Écocentre (9 h à 16 h) 
8	9	10	11	12	⌚	13	14
Semaine de la prévention des incendies	Action de grâce Bureaux municipaux FERMÉS	Séance du conseil (à 20 h) DÉCHIQUETAGE 	Écocentre (16 h à 20 h) 				Écocentre (9 h à 16 h) 
15	16	17	18	19	●	20	21
La date limite pour soumettre une demande de remboursement des frais de non-résidents est le 1 ^{er} novembre!		COLLECTE DES ENCOMBRANTS RECYCLABLES 	Écocentre (16 h à 20 h) 				Écocentre (9 h à 16 h) 
22	23	24	25	26	⌚	27	⌚
Semaine des bibliothèques publiques du Québec			Écocentre (16 h à 20 h) 				Festival d'Halloween ! Écocentre (9 h à 16 h) 
29	30	31	Joyeuse Halloween ! 				
			DÉCHIQUETAGE 				

Septembre 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Novembre 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

NOTES



Vous avez payés des frais de non-résidents lors d'une inscription à une activité sportive qui n'est pas offerte par la Municipalité? Vous pourriez avoir droit à un remboursement. Pensez à faire votre demande avant le 1^{er} novembre.

La collecte des encombrants vise le recyclage des meubles, divans et fauteuils en mauvais état, des sommiers, des bains, des toilettes, des chauffe-eau et des BBQ.



Novembre

2017

Ciel d'automne
RANG STE-GERMAINE
 Grégoire Gollin

D

L

M

M

J

V

S

		L'installation d'abris temporaires pour automobiles et de vestibules d'entrée est permise du 1 ^{er} novembre au 30 avril.	1 ●	2	3	4 ○
			Date limite pour soumettre une demande de remboursement des frais de non-résidents	!	!	Retour à l'heure normale dans la nuit du 4 au 5 novembre Pensez à changer les piles de vos avertisseurs de fumée! Écocentre (9 h à 16 h) 
5	6	7	8	9	10	11 ☽
	Séance du conseil (à 20 h) En cas d'élections municipales, la séance sera reportée au 13 novembre.		!	!		Jour du Souvenir Écocentre (9 h à 16 h) 
12	13	14	15	16	17	18 ●
	DÉCHIQUETAGE 	COLLECTE DE FEUILLES MORTES 	Début de la restriction sur le stationnement de nuit en période hivernale	!	!	Écocentre (9 h à 16 h) 
19	20	21	22	23	24	25
			!	!		Écocentre (9 h à 16 h) 
26 ☽	27	28	29	30		
			!	!		
	DÉCHIQUETAGE 					

Octobre 2017

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Décembre 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
					31	

NOTES

Notez qu'il est interdit de brûler le gazon et les feuilles mortes. **Pratiquez l'herbicyclage ou le feuillicyclage ou encore placez vos résidus verts dans votre bac brun!**

Les sacs de plastique sont autorisés UNIQUEMENT pour la collecte de feuilles mortes du 14 novembre.



Décembre

2017



Petite cabane givrée
dans le temps

RUE BRUNET

 Josée Pesant

D

L

M

M

J

V

S

						1	2
						Marché de Noël (9 h à 16 h)	Guignolée du Comité d'action sociale porte-à-porte (10 h à 16 h) 
3	○	4	5	6	7		8
		Séance du conseil (à 20 h)				Spectacle de Noël (11 h) 	9
10	⌚	11	12	13	14	 Club de l'âge d'or Souper des Fêtes (18 h) 	15
		Séance extraordinaire du budget 2018 et du PTI 2018-2020 (20 h) Inscription aux activités de loisir (session d'hiver)				Écocentre (9 h à 16 h) 	16
17		18	●	19	20	21	22
						 <i>Solstice d'hiver</i>	23
24		25	⌚	26	⌚	27	28
31		<i>Joyeux Noël!</i> Bureaux municipaux FERMES 		Bureaux municipaux FERMES 	Bureaux municipaux FERMES 	Bureaux municipaux FERMES	Bureaux municipaux FERMES

Novembre 2017

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Janvier 2018

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOTES

Lors de précipitations de neige, la Municipalité vous demande d'éviter de garer tout véhicule dans les rues afin de faciliter le travail des déneigeurs.

Évitez de souffler la neige sur la voie publique.



Environnement

3RV



Une saine gestion des matières résiduelles implique de respecter la hiérarchie des 3RV-E afin de tendre vers une société sans gaspillage!



INFO-COLLECTE

TOUTES LES COLLECTES
ONT LIEU ENTRE
7 H ET 18 H

Déposez vos matières en bordure de route après 18 h
la veille ou avant 7 h
le matin même.

1) RÉDUCTION

2) RÉUTILISATION

3) RECYCLAGE

4) VALORISATION

5) ÉLIMINATION

R

RÉDUCTION À LA SOURCE

Le bien le moins polluant est celui que l'on ne consomme pas! C'est « éco-logique »! La réduction à la source permet de limiter l'utilisation abusive de nos ressources naturelles, la consommation d'énergie ainsi que la pollution de l'air et de l'eau associée à la production, au transport et à l'enfouissement des biens de consommation.

COMMENT?

- Achetez en vrac
- Évitez les produits suremballés
- Utilisez des sacs réutilisables
- Utilisez une bouteille d'eau réutilisable

- Imprimez recto verso
- N'imprimez que si nécessaire
- Herbicyclez
- Utilisez des serviettes de table en tissu

- Évitez l'achat de plats préparés
- Utilisez des plats lavables pour les lunchs
- Achetez des produits usagés
- Utilisez des chiffons plutôt que des essuie-tout

- Utilisez des couches lavables
- Utilisez des filtres à café lavables
- Bannissez les rasoirs jetables, les briquets et les piles non rechargeables

R

RÉEMPLOI

Vos objets de consommation sont encore bons? Pensez au réemploi! Vous connaissez sûrement quelqu'un à qui ils pourraient profiter ou encore donnez-les à un organisme sans but lucratif!

VÊTEMENTS, VAISSELLE,
JOUETS, LIVRES, PETITS
MEUBLES

COMITÉ D'ACTION SOCIALE
de Saint-Joseph-du-Lac
450 473-2440



ÉLECTROMÉNAGERS

CONSTANTIN SERVICE
D'APPAREILS MÉNAGERS
450 472-6832
www.constantinservices.com



MEUBLES USAGÉS, ARTICLES
DE MAISON, MATELAS...

GRENIER POPULAIRE
DES BASSES-LAURENTIDES
450 623-5891
www.grenierpopulaire.com



JOUETS BRISÉS
OU EN BON ÉTAT

JOUJOU RÉCUP-R
356, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache
450 974-0791



PENSEZ AUSSI AUX SITES
DE PETITES ANNONCES
EN LIGNE, AUX RÉSEAUX
SOCIAUX ET AUX VENTES
DE GARAGE!



R

RECYCLAGE

QUOI METTRE DANS VOTRE BAC?

CONTENANTS • EMBALLAGES • IMPRIMÉS

La Municipalité fournit au maximum deux bacs de recyclage par résidence. Coût pour un bac supplémentaire : 85 \$.

Les matières recyclées sont acheminées et triées chez Tricentris, puis expédiées chez différents recycleurs où elles renaîtront en nouveaux produits.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les capsules de café Nespresso sont recyclables dans votre bac bleu? Joignez-vous au Club Nespresso pour recevoir un sac conçu à cette fin!

QUOI NE PAS METTRE DANS VOTRE BAC BLEU?

Tout autre objet peut entraîner des bris d'équipements et ralentir la production des centres de tri.

C'est une des raisons pour lesquelles **JOUETS, CINTRES, STORES et BOYAUX D'ARROSAGE** n'y sont pas les bienvenus!



LE RECYCLAGE PASSE AUSSI PAR L'ÉCOCENTRE ET LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les matières encombrantes et recyclables seront collectées les 25 avril et 17 octobre 2017.

Matières acceptées

- Meubles en mauvais état
- Divans et fauteuils en mauvais état
- Sommiers
- Bains, toilettes
- BBQ
- Chauffe-eau
- Planches de bois (sans clou)

**V**

VALORISATION

QUOI METTRE DANS VOTRE BAC?

ÇA SE MANGE? • PAPIER/CARTON SOUILLÉ • RÉSIDUS DE JARDIN

OBJECTIF 2017 : 950 TONNES

La collecte des matières organiques consiste à trier à la source et à récupérer les résidus de table et les résidus verts afin de les détourner de l'enfouissement. Ces derniers sont acheminés vers le site de compostage de Mironor.

La Municipalité fournit gratuitement un bac brun de 240 litres. Des bacs supplémentaires sont disponibles au coût de 65 \$.



QUOI NE PAS METTRE DANS VOTRE BAC BRUN?

- Roches, gravier et bois traité, peint ou teint
- Contenants et emballages de carton ciré ou plastifiés
- Couches et produits sanitaires (soie dentaire, cure-oreilles, serviettes hygiéniques)
- Grosses branches (plus de 30 cm de long et 4 cm de diamètre)
- Sacs de plastique (même les biodégradables et compostables)
- Sacs d'aspirateur et leur contenu
- Matières recyclables
- Textiles
- Médicaments
- Animaux morts
- Chandelles



SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES (Offert de mai à novembre)

Pour vous départir de vos grosses branches, contactez le Service des travaux publics au plus tard à midi le jeudi précédent l'opération de déchiquetage pour vous inscrire.

IMPORTANT Le service de déchiquetage est gratuit pour la première tranche de 30 minutes (valide une fois par 30 jours par adresse). Des frais de 50 \$ s'appliquent pour chaque tranche de 30 minutes additionnelles. Notez que le service ne peut être interrompu avant que toutes les branches n'aient été déchiquetées.

**E**

ÉLIMINATION

SEULES LES MATIÈRES QUI NE SONT NI VALORISABLES NI RECYCLABLES SONT ACCEPTÉES DANS LES ORDURES.

Les citoyens qui ne possèdent pas de bac roulant doivent déposer leurs déchets dans des poubelles fermées en métal ou en plastique rigide de 80 L, dont le poids ne doit pas excéder 25 kg une fois remplies. Pour les unités résidentielles, la quantité maximale de déchets est établie à un bac roulant ou deux petites poubelles.

Votre écocentre

4085, chemin d'Oka, 450 623-1072

**RAMASSER, RECYCLER ET VALORISER,
C'EST PAYANT POUR
L'ENVIRONNEMENT!**



**LES HEURES
SONT BONIFIEES
EN 2017!**

Consultez le calendrier pour connaître les nouvelles heures d'ouverture!

Liste des produits acceptés

NOUVEAU!! Les matelas sont désormais recyclés par votre écocentre. Important : ces derniers doivent être tenus au sec pour être valorisés.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)	
MAISON	Aérosols, cires, colles, décapants, diluants, solvants, époxy, laque et vernis, peintures, antirouille, préservatifs pour le bois, protecteurs (cuir, suède, vinyle), teintures, térébenthine, alcool à friction, débouche tuyau, désinfectants, peroxyde, détachants, javellisant, dégraissants, détergents, nettoyants, etc.
GARAGE ET REMISE	Engrais chimiques, pesticides, fongicides, herbicides et insecticides, antigel, calfeutrant, ciment plastique, essences, filtres, huiles à moteur, goudron, graisses, etc.
DIVERS	Batteries, combustibles, lampes fluocompactes, néon, chlore de piscine, propane, mazout, liquide pour réchaud de camping, mercure, etc.
MATÉRIEL INFORMATIQUE	
ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES	Cartes mémoires, claviers, clés USB, disques durs, écouteurs, écrans, graveurs, lecteurs, haut-parleur, souris, tours, webcam, routeurs, etc.
APPAREILS AUDIO ET VIDÉO	Enregistreurs, imprimantes, magnétoscopes, numériseurs, photocopieurs, récepteurs numériques, télécopieurs, appareils numériques, amplificateurs, baladeurs, câbles, consoles de jeux vidéo et ses périphériques, lecteurs de livres électroniques, systèmes GPS, téléviseurs, télécommandes, etc.
CARTOUCHES ET PILES	Cartouches d'encre et de toner, piles (alcaline, plomb, miniature)
TÉLÉPHONES	Dispositifs mains libres, émetteurs-récepteurs, téléavertisseurs, cellulaires, récepteurs radio, répondeurs téléphoniques, etc.
PETITS ÉLECTROMÉNAGERS	
Grille-pain, micro-ondes, petits fours, séchoirs, cafetières, etc.	
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	
AGRÉGATS	Briques, mortiers, résidus d'asphalte ou de béton, etc.
BOIS	Bois peint ou non, linoléum, bois de construction, couvre-plancher, etc.
MATÉRIAUX SECS	Bardeaux d'asphalte, céramique, tapis, panneaux de plâtre, gypse, portes et fenêtres, verre, bains, toilettes, etc.
PNEUS SANS JANTE	
Le diamètre des pneus doit être inférieur à 123 cm (48,5 pouces)	
MATIÈRES REFUSÉES	
Déchets biomédicaux, ordures ménagères, matériaux contenant de l'amiante, matériaux de remblayage (terre, sable, gravier), meubles et électroménagers, armes, carcasses d'animaux, matières explosives, etc.	
AUCUNE MATIÈRE PROVENANT D'ENTREPRENEURS, DE COMMERCES OU D'INDUSTRIES NE SERA ACCEPTÉE.	

Fonctionnement de l'écocentre :

- 1 Identifiez clairement tout contenu qui n'est pas dans son contenant original
- 2 Réduisez le poids des résidus volumineux en les coupant en morceaux
- 3 Triez vos matières afin de faciliter le déchargement
- 4 Présentez une preuve de résidence
- 5 Déchargez vous-même vos matières en suivant les indications sur place
- 6 Soyez respectueux et courtois!

ATTENTION!

Resserrement des règles relatives à la récupération des matériaux de construction - dès janvier 2017

- Le service demeure gratuit jusqu'à un maximum de dix (10) visites par année par adresse.
- La quantité de matières acceptée sera désormais fixée à 2 m³ par visite.
- Au-delà de dix (10) visites par année ou de 2 m³ par visite, le résident devra défrayer 25 \$ pour chaque m³ supplémentaire.

L'écocentre en chiffres :

En 2016, la Municipalité a récupéré et valorisé :



HORAIRE :

Du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 30

Un service pratique pour vos déplacements sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, mais aussi pour vos correspondances avec l'Express d'Oka et le CITL.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT DÈS LE 3 JANVIER 2017!!!

À compter du 3 janvier prochain, un tout nouveau service de transport à la demande verra le jour à Saint-Joseph-du-Lac : La Navette! Ce nouveau service, beaucoup plus axé sur les besoins de la population, remplacera ainsi le service de transport collectif offert depuis 10 ans sur le territoire.

OBJECTIFS :

- Maximiser les déplacements
- Réduire le nombre de véhicules sur la route
- Réduire les kilomètres parcourus

= UNE LIMITATION DES NUISANCES
(congestion, bruit et pollution)

AVANTAGES :

Un service personnalisé, confortable, porte-à-porte, rapide et surtout gratuit!

COMMENT RÉSERVER?

- Réservez votre transport au minimum 24 h avant votre déplacement.
- Mentionnez votre itinéraire, votre heure de départ, votre nom ainsi que le nombre de personnes pour qui vous réservez (maximum 6 personnes).
- Une heure de rendez-vous vous sera donnée en fonction des réservations déjà enregistrées.

COMMENT ANNULER?

- Dans le cas où vous ne pouvez effectuer le déplacement réservé, il est important d'annuler votre rendez-vous au minimum une heure avant.

COMMENT VOYAGER?

- Présentez-vous 5 minutes avant l'heure prévue à l'arrêt de rendez-vous. Notez que le conducteur fait son maximum pour respecter les horaires de passage annoncés. Il suit une feuille de route, ainsi il ne peut pas attendre les voyageurs en cas de retard pour ne pas pénaliser les autres clients.
- Lorsque la Navette arrive, faites signe au conducteur puis confirmez-lui votre nom pour la vérification de votre réservation.

Travaux publics

NOTRE MISSION

Le Service des travaux publics a pour mission de gérer l'entretien général des bâtiments municipaux et de s'assurer du bon fonctionnement des divers réseaux; d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, voirie, déneigement, signalisation, feux de circulation, etc.

Vous avez une requête reliée aux travaux publics et aux infrastructures municipales?

Contactez le Service au 450 623-1072 poste 222. Notez que pour toute demande non urgente, un délai de 24 à 48 h est parfois nécessaire pour traiter les dossiers. Nous vous assurons toutefois que nous mettons tout en oeuvre pour y donner suite aussi rapidement que possible.

ENTRÉE DE SERVICE (BONHOMME À EAU) :

Il est possible de faire détecter, réparer et même ajuster l'entrée de service (entrée d'eau) qui se trouve sur votre terrain. Pour une demande de fermeture d'eau, il importe de nous informer 24 heures à l'avance afin de planifier, en fonction de nos urgences, les équipes de travail.

EN HIVER, SOYEZ VIGILANTS!

- Prenez soin de ne pas ensevelir les bornes-fontaines sous la neige!
- Évitez de souffler la neige de votre entrée privée sur la voie publique.
- Si vous installez des piquets de déneigement, assurez-vous que ceux-ci n'excèdent pas 1,2 mètre de hauteur par rapport au sol existant et qu'ils soient implantés à 1,2 mètre de la bordure de la rue.

Stationnement

Saviez-vous que le stationnement est interdit sur la voie publique entre minuit et 7 h du 15 novembre au 1^{er} avril?

Il est toutefois permis de se stationner dans les rues les 24, 25 et 26 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.



Sécurité incendie



FEUX D'AMBIANCE

Avec la venue du beau temps, nous voulons tous profiter au maximum de nos soirées à l'extérieur en y faisant un feu d'ambiance. La sécurité et le bien-être des citoyens étant une préoccupation majeure à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, la tenue de feux d'ambiance dans une cour privée est donc assujettie à certaines règles. En outre, le foyer extérieur, dont l'installation ne doit pas excéder six (6) pieds de hauteur, doit être construit en pierres, en briques, en blocs de béton ou préfabriqué et doit être muni d'un pare-étincelles pour créer un mouvement de convection vers le haut de la fumée.

PAR AILLEURS, VOTRE INSTALLATION DOIT ÊTRE SITUÉE À AU MOINS :

- 3 mètres (10') des lignes de propriété;
- 7,6 mètres (25') de tout bâtiment.

Conseils pour éviter que votre feu devienne une nuisance

Le plaisir de faire un feu de foyer à l'extérieur ne doit jamais nuire au bien-être de votre entourage. La tenue d'un feu en plein air dans une cour privée résidentielle peut être suspendue lorsque l'activité fait l'objet d'une plainte ou que la fumée émanant de ce feu constitue une nuisance pour le voisinage, et ce, même si l'installation est réglementaire.

AINSI, AFIN D'ÉVITER DE CONTREVENIR À LA RÈGLEMENTATION, VOICI QUELQUES CONSEILS À SE REMÉMORER :

- utilisez une bonne qualité de bois;
- ne brûlez pas de résidus verts, de matériaux de construction ou autre matière combustible (pneus, plastique, etc.);
- vérifiez la direction et l'intensité du vent.

Notez que des frais pourraient être facturés aux propriétaires qui enfreignent la réglementation.

L'urbanisme, ça me concerne!

Le Service de l'urbanisme prend soin d'élaborer et de planifier l'aménagement et le développement du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Il s'assure d'intégrer et d'harmoniser les activités urbaines ainsi que l'utilisation efficace des ressources dans le respect de l'environnement et du développement durable du territoire.

PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Saviez-vous qu'un permis ou un certificat d'autorisation est requis pour la plupart des travaux de construction, de rénovation et de réparation?

VOICI LA LISTE NON EXHAUSTIVE DES TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION :

- effectuer des travaux de rénovation intérieure: enlever ou construire un mur porteur, enlever une section de poutre, solive ou autre support, déplacer ou bloquer un escalier, une sortie, etc.;
- remplacer le revêtement extérieur, les portes et fenêtres;
- construire ou remplacer un mur de soutènement;
- terminer la finition de votre sous-sol;
- construire ou modifier un garage, une serre, un gazebo, un abri d'auto ou une remise à jardin;
- ériger un solarium, une véranda, un balcon, un perron ou une galerie;
- installer une clôture ou une piscine;
- démolir un bâtiment;
- effectuer des travaux d'installation sanitaire;
- aménager un puits;
- canaliser un fossé et installer un ponceau et/ou remplacer la canalisation d'un fossé ou d'un ponceau situé sur l'emprise publique;
- se brancher aux services d'aqueduc et d'égout;
- effectuer des travaux de remblai ou déblai.

SAVIEZ-VOUS QUE

La plupart des formulaires de demandes de permis et de certificats d'autorisation sont disponibles sur le site Internet de la municipalité?

 Rendez-vous au www.sjdl.qc.ca

VOUS DÉSIREZ ABATTRE UN ARBRE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ?

Sachez qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour tout abattage d'arbre. Tout propriétaire ayant l'obligation de protéger les arbres sur sa propriété, aucune coupe d'arbre n'est permise à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation sauf pour répondre aux situations suivantes :

- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable;
- l'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes;
- l'arbre cause des dommages à la propriété publique ou privée;
- l'arbre empêche la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- l'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics;
- l'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la Municipalité.



PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES (15 mai au 1^{er} novembre)

Afin d'assurer la pérennité des installations septiques et le maintien de leur performance épuratoire, la qualité de la nappe phréatique et des sources d'alimentation en eau potable, la Municipalité prend en charge, depuis 2015, la vidange des fosses septiques des résidences isolées et celles rattachées aux immeubles non résidentiels non desservis par les services municipaux d'égout sur l'ensemble du territoire.

Une telle prise en charge signifie qu'un entrepreneur mandaté par la Municipalité effectue la vidange des fosses septiques à une fréquence régulière, soit une fois tous les deux ans pour une fosse utilisée à longueur d'année, et ce, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) du gouvernement du Québec.

Comment fonctionne le programme?

- Quatorze jours avant la vidange, l'entrepreneur transmet un avis au propriétaire ou à l'occupant l'informant de son passage.
- Les coûts relatifs au service de vidange sont facturés par la Municipalité aux propriétaires. Ces coûts comprennent la vidange, le transport et le traitement des boues dans un centre de traitement reconnu par le ministère, ainsi que les frais administratifs et les taxes applicables.
- Il est possible pour un citoyen de faire vidanger sa fosse septique hors de la période de vidange systématique. Toute vidange supplémentaire doit toutefois être réalisée par l'entrepreneur et sera facturée au propriétaire selon le prix établi dans la tarification en vigueur.

NOTEZ QUE DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUENT SI L'ENTREPRENEUR NE PEUT EFFECTUER LA VIDANGE EN RAISON DE :

- une mauvaise préparation des lieux;
- la présence de matières dangereuses, combustibles, chimiques, toxiques ou explosives dans l'installation septique.

Afin d'éviter tout frais supplémentaire, communiquez avec la Municipalité afin de convenir d'une entente relativement au report de l'opération de vidange de la fosse septique, et ce, dans les cinq (5) jours suivants la réception de l'avis de l'entrepreneur.

BESOIN D'UNE VIDANGE SUPPLÉMENTAIRE OU D'URGENCE?

Contactez Beauregard
Fosses septiques
au 1 800 781-1107.



Loisirs

FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

Les frais supplémentaires de non-résidents payés par les contribuables joséphois lors de l'inscription à des activités sportives qui ne sont pas offertes par la Municipalité parce qu'elle ne possède pas les infrastructures nécessaires (piscine, aréna, etc), sont remboursés jusqu'à concurrence de 200 \$ par enfants de moins de 18 ans et jusqu'à un maximum de 500 \$ par famille, par année. Retournez le formulaire disponible à cet effet au www.sjdl.qc.ca, accompagné des pièces justificatives avant le 1^{er} novembre de l'année au cours de laquelle les frais ont été encourus.

INSTALLATIONS DES ACTIVITÉS DES LOISIRS

- Pavillon Jean-Claude-Brunet : 71, rue Clément
- Centre Ste-Marie : 95, chemin Principal
- Salle municipale : 1110, chemin Principal
- Gymnase de l'école Rose-des-Vents : 70, montée du Village
- Gymnase de l'école du Grand-Pommier : 257, rue Yvon

HORAIRE ET EMPLACEMENT DES PARCS

Tous les parcs municipaux sont ouverts de 7 h à 22 h.

PARC PAUL-YVON-LAUZON, rue Clément

- Jeux d'eau
- Modules de jeux
- Terrains de soccer et de baseball

PARC JACQUES-PAQUIN, rue Yvon

- Jeux d'eau
- Modules de jeux
- Terrain de tennis

PARC CYPRIEN-CARON, rue Caron

- Modules de jeux
- Terrains de basketball, de pétanque et jeu de fer

PARC BRASSARD, rue Brassard

- Module de jeux

PARC DES JACINTHES, rue des Jacinthes

- Module de jeux

PARC VARIN, chemin d'Oka

- Module de jeux

PARC FLORENCE, rue Florence/avenue Joseph

- Modules de jeux

PARC MAURICE-CLOUTIER, rue Maurice-Cloutier

- Modules de jeux

PARC ÉCOLE ROSE-DES-VENTS, 70, montée du Village

- Modules de jeux



HORAIRE ET EMPLACEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Les heures d'ouverture peuvent varier en fonction de dame Nature.

	PARC JACQUES-PAQUIN (avec surveillance)	PARC PAUL-YVON-LAUZON (avec surveillance)	PARCS FLORENCE ET VARIN (sans surveillance)
Patinoires avec bandes et sentier de glace	Patinoire avec bandes	Patinoires avec bandes	
SEMAINE	De 15 h à 22 h	De 15 h à 22 h	Libre
FIN DE SEMAINE	De 11 h à 22 h	De 11 h à 22 h	Libre
PÉRIODE DES FÊTES	De 11 h à 22 h, selon la température.		Libre

BIBLIOTHÈQUE

70, montée du Village,
Saint-Joseph-du-Lac

450 623-7833



Abonnement et prêts

La carte d'abonné est GRATUITE pour les résidents et permet à son détenteur d'emprunter six livres et six revues par période de trois semaines. Des frais annuels de 30 \$ s'appliquent aux non-résidents.

Activités

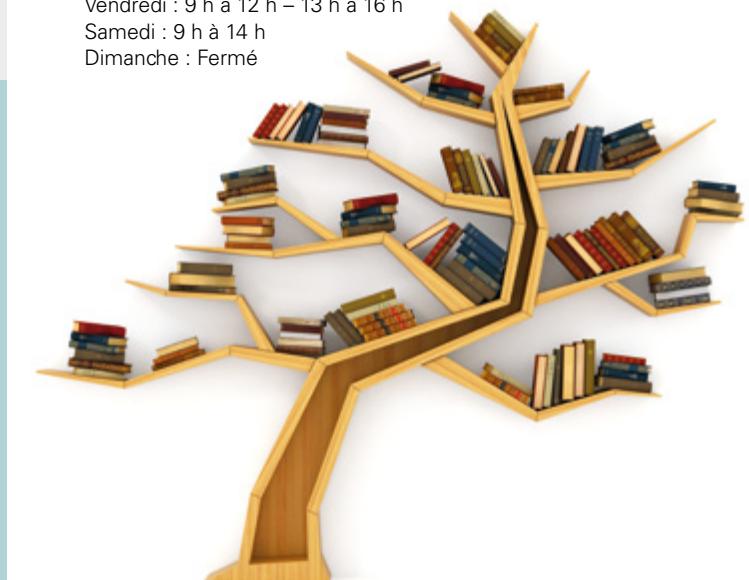
Clubs de lecture, l'heure du conte, soirées jeux de société, location d'une liseuse électronique... plusieurs activités vous sont offertes par votre bibliothèque! Renseignez-vous!

HORAIRE RÉGULIER

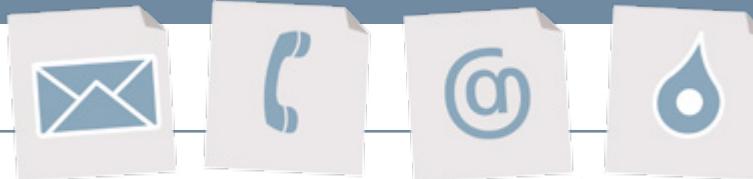
Lundi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
Mardi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 15 h 30 – 18 h 15 à 20 h 45
Mercredi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
Jeudi : 18 h 15 à 20 h 45
Vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 – 12 h 30 à 15 h 30
Samedi : 9 h à 15 h
Dimanche : Fermé

HORAIRE D'ÉTÉ (en vigueur du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre)

Lundi : Fermé
Mardi : 13 h à 16 h – 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 13 h à 16 h
Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h
Samedi : 9 h à 14 h
Dimanche : Fermé



Organismes de la région



ORGANISMES SPORTIFS ET DE PLEIN AIR

**ASSOCIATION DE RINGUETTE
DE DEUX-MONTAGNES** 514 912-7334

www.ardm.ca

**ASSOCIATION DE SOCCER
« LES PHENIX »** 450 472-8986

189, rue du Parc, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR
DU LAC DES DEUX-MONTAGNES** 514 795-2387

www.abmldm.org

**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DU LAC DES DEUX-MONTAGNES** 450 472-2642

www.ahmldm.com

ÉCOLE DE BOXE 450 663-4215

3945, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ET
CHEERLEADING EXCEL GYM-ZODIAK** 450 623-2987

www.excelgym-zodiak.com

**CLUB DE MOTONEIGE
LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES** 450 627-2727

www.clublynx.qc.ca

**CLUB DE SKI
DEUX-MONTAGNES/RIVE-NORD** 450 473-0641

www.skideuxmontagnes.ca

CLUB QUAD BASSES-LAURENTIDES 450 433-1025

www.clubquadbasseslaurentides.com

**GUIDES DU CANADA
SECTEUR MILLE-ÎLES** 514 933-5839

www.guidesquebec.ca

CLUB ADIK CHEER ALL STARS 450 491-2345

www.adikcheerallstars.com

NUMÉROS UTILES

BUREAU DE POSTE 450 472-1001

493, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

HYDRO-QUÉBEC

Signaler une panne 24 h sur 24 1 800 790-2424

PATROUILLE CANINE GL 450 434-9702

4955, montée Gagnon, Terrebonne J6Y 0G7

MRC DE DEUX-MONTAGNES 450 491-1818

Centre local de développement 450 472-1502

1, place de la Gare, bureau 301, Saint-Eustache, J7R 0B4

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MRC
DE DEUX-MONTAGNES** 450 491-1991

67 A, boul. Industriel, Saint-Eustache, J7R 5B9

ORGANISMES CULTURELS ET COMMUNAUTAIRES

**ASSOCIATION PANDA
BASSES-LAURENTIDES SUD-OUEST** 514 258-2912

29, chemin d'Oka, Saint-Eustache J7R 1K6
www.pandablso.ca

CARREFOUR PÉRI-NAISSANCE ET FAMILIAL 450 472-2555

509, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache, J7P 1K5

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE** 450 472-9540

184, rue St-Eustache, bureau 108, Saint-Eustache J7R 2L7

CENTRE MARIE-ÈVE 450 491-1494

232, rue Félix, Saint-Eustache, J7R 2T8
www.centremarieeve.ca

CERCLE DE FERMIÈRES 450 623-0354

959, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

C.E.S.A.M.E. 450 623-5677

328, chemin de la Grand-Côte, Saint-Eustache J7P 1E7
www.cesamedeuxmontagnes.com

CHEVALIERS DE COLOMB 450 491-7453

3101, rue de l'Église, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0

CLUB DE L'ÂGE D'OR 450 735-3213

COMITÉ D'ACTION SOCIALE 450 473-2440

1028, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE
DES PATRIOTES** 450 472-9469

95, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

**CONSTANTIN SERVICE
D'APPAREILS MÉNAGERS** 450 472-6832

607, chemin d'Oka, Deux-Montagnes J7R 1L5

**GRENIER POPULAIRE
DES BASSES-LAURENTIDES** 450 623-5891

217, rue Saint-Laurent, Saint-Eustache, J7P 4W4
www.grenierpopulaire.com

LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET 450 974-7556

861, boul. de la Chapelle, Pointe-Calumet, J0N 1G1

**LE GROUPE BÉNÉVOLE SAUVETAGE
CANADA RESCUE** 450 974-9793

www.scr.ca

MOISSON LAURENTIDES 450 434-0790

www.moissonlaurentides.org

**OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION
DU LAC DES DEUX-MONTAGNES** 450 473-1280

poste 103
46, rue Chénier, Saint-Eustache, J7R 5W6

PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE 450 473-7377
1028, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

PARRAINAGE CIVIQUE BASSES-LAURENTIDES 450 430-8177
141, rue Saint-Charles, suite 1, Sainte-Thérèse J7E 2A9

REGARDE CITOYEN! 450 974-0949
2133, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0
facebook.com/regardecityen

URGENCE/SANTÉ

POUR TOUTE URGENCE, COMPOSEZ LE 9-1-1

INFO-SANTÉ 8-1-1

CLINIQUE MÉDICALE MONTÉE DE LA BAIE 450 473-3930
3942, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0
Bonjour Santé (sans rendez-vous) 450 970-2693

C.L.S.C. JEAN-OLIVIER CHÉNIER 450 491-1233
29, chemin d'Oka, Saint-Eustache, J7R 1K6

HÔPITAL DE SAINT-EUSTACHE 450 473-6811
520, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, J7R 5B1

CLINIQUE DENTAIRE SAINT-JOSEPH-DU-LAC 450 472-7473
3877, Chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

A.A. 1 877 790-2526

CENTRE ANTIPOISON 1 800 463-5060

**RÉGIE DE POLICE DU LAC
DES DEUX-MONTAGNES** 450 473-4686
615, 20^e Avenue, Deux-Montagnes, J7R 6B2

ÉDUCATION

**COMMISSION SCOLAIRE
DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES** 450 974-7000
www.cssmi.qc.ca

ÉCOLE ROSE-DES-VENTS 450 473-5116
70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

ÉCOLE DU GRAND-POMMIER 450 491-8415
257, rue Yvon, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0

TRANSPORT

**AGENCE MÉTROPOLITAINE
DE TRANSPORT** 1 888 702-8726
www.amt.qc.ca

CIT LAURENTIDES
Renseignements généraux 450 433-7873
Renseignements sur le transport adapté 450 433-4000
www.ctl.qc.ca

EXPRESS D'OKA 450 491-1818
www.mrc2m.qc.ca/express-d-oka

Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0



450 623-1072



450 623-2889

Urbanisme : poste 1

Travaux publics et sécurité incendie : poste 2

Taxation : poste 3

Loisirs : poste 4



info@sjdl.qc.ca | www.sjdl.qc.ca | /saintjosephdulac

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

URGENCES-VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT

(en dehors des heures d'ouverture)



450 974-5300

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

70, montée du Village, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0



450 623-7833



biblio@sjdl.qc.ca

CALENDRIER 2018

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



Les photographies reproduites dans ce calendrier ont été sélectionnées dans le cadre du concours de photos de la municipalité qui avait pour thème « Mise en valeur du patrimoine bâti ».

CALENDRIER MUNICIPAL

Le calendrier municipal est publié par la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et distribué gratuitement dans tous les foyers joséphois.

Les dates et les informations générales mentionnées dans ce calendrier peuvent être sujettes à des changements à tout moment et sans préavis. Veuillez également prendre note qu'en cas de disparité entre les informations contenues dans ce calendrier et les règlements officiels de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, ces derniers ont préséance.

RÉDACTION : Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

RÉALISATION : Atelier Expresso

IMPRESSION : Services Graphiques Deux-Montagnes

TIRAGE : 3000 exemplaires